	DECISION D'ATTRIBUTION	Enregistrement
		Référence : **GA-EN-S06-09**
		Version/Date Création : 1.0/**Décembre 2021**
		Version /Date de dernière modif : 1.1/**Octobre 2025**
		Page **1** sur **1**

DECISION N° 10437-/26 /DG/DAG/S-DGAMP/DMP/SCSAMP/MH DU 10 NOV 2026
PORTANT ANNULATION DE L'ATTRIBUTION DU LOT 3 DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°031/21/AOIO/SDCC/CIPM DU 11/03/2021 POUR LA FOURNITURE DE QUATRE (04) LOTS DE MOTEURS ELECTRIQUES POUR L'HUILERIE DE GAROUA.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECOTON

Vu L'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés commerciales et des Groupements d'Intérêt Economique révisé le 30 janvier 2014 ;

Vu La Loi N°2017/011 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des entreprises Publiques ;

Vu Le Décret N°2018/355 du 12/06/2018 portant règles communes applicables aux marchés des entreprises publiques ;

Vu Les Statuts de la SODECOTON ;

Vu La Résolution N°4 du 20/06/2016, portant nomination du Directeur Général de la SODECOTON ;

Vu La Résolution N°17/SODECOTON/CA/PCA du 29/12/2023 portant adoption de la directive de gestion des marchés de la SODECOTON ;

Vu La Résolution N°18/SODECOTON/CA/PCA du 29/12/2023 portant délégation de Certaines attributions du Conseil d'Administration de la SODECOTON au président dudit Conseil;

Considérant Le Dossier d'Appel d'Offres International Ouvert N°031/21/AOIO/SDCC/CIPM du 11/03/2021 pour la fourniture de quatre (04) lots de moteurs électriques pour l'huilerie de GAROUA ;

Considérant La Décision N°3928/21/DG/DAG/DAMP/SMP/AM du 19 mai 2021 du Directeur Général de la SODECOTON ;

Considérant La Lettre de Notification d'attribution (lot 3) N°3931/21/DG/DAG/DAMP/SMP/AM du 19 mai 2021 du Directeur Général de la SODECOTON;

Considérant La Lettre N°2482/21/lca/TB/DIR/MAT du 24 juin 2021 de la société RW KING ;

Considérant La Résolution N°15/SODECOTON/CA/PCA du 30 septembre 2026 du Conseil D'Administration de la SODECOTON ;

DECIDE :

Article 1er : L'attribution du lot 3 de la Consultation susmentionnée, prononcée par Décision N°3928/21/DG/DAG/DAMP/SMP/AM du 19 mai 2021 est annulée ;

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Le Directeur Général,

MOHAMADOU BAYERO

Ampliations :
- *ARMP (pour publication)*
- *P/CIPM*
- *Affichage*
- *Archive*

	COMMUNIQUE D'ATTRIBUTION	Enregistrement
		Référence : **GA-EN-S06-09**
		Version/Date Création : 1.0/**Décembre 2021**
		Version /Date de dernière modif : 1.1/**Octobre 2025**
		Page **1** sur **1**

COMMUNIQUE N° 10438 /26/DG/DAG/S-DGAMP/DMP/SCSAMP/MH DU PORTANT PUBLICATION DE LA DECISION N° 10437 /26/DG/DAG/S-DGAMP/DMP/SCSAMP/MH DU 10 NOV 2026 RELATIVE A L'ANNULATION DE L'ATTRIBUTION DU LOT 3 DE L'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL OUVERT N°031/21/AOIO/SDCC/CIPM DU 11/03/2021 POUR LA FOURNITURE DE QUATRE (04) LOTS DE MOTEURS ELECTRIQUES POUR L'HUILERIE DE GAROUA.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SODECOTON COMMUNIQUE :

Conformément à la Résolution N°15/SODECOTON/CA/PCA du 30 septembre 2026 du Conseil d'Administration de la SODECOTON, l'attribution du lot 3 de la consultation susmentionnée, prononcée par Décision N°3928/21/DG/DAG/DAMP/SMP/AM du 19 mai 2021 est annulée.

Le Directeur Général,

MOHAMADOU BAYERO

Ampliations :
- *ARMP (pour publication)*
- *P/CIPM*
- *Affichage*
- *Archive*